



Le 05 mars 2025

Produire 1 heure de contenu audiovisuel émet 16 tonnes de CO₂e, l'équivalent de 1,8 fois le tour de la Terre en voiture à essence

Les activités nécessaires pour produire une heure de contenu audiovisuel tout genre confondu (fiction, documentaire, publicité...) émettent 16 tonnes de CO₂e en moyenne, soit l'équivalent carbone de 1,8 fois le tour de la Terre en voiture à essence, ou de l'empreinte carbone annuelle de 1,7 Français. L'association Ecoprod dévoile les chiffres issus de son calculateur carbone, Carbon'Clap (10 000 bilans carbone) et de son Label.

Depuis sa création en 2009, Ecoprod a contribué à ancrer les enjeux écologiques au cœur du secteur audiovisuel. Ces dernières années, cette dynamique a rencontré un écho et une efficacité renforcée grâce à l'engagement croissant des professionnels et au soutien déterminant des institutions et des grands groupes audiovisuels.

L'année 2024 a marqué un tournant dans la prise en main de **Carbon'Clap, qui a dépassé les 10 000 bilans carbone** et compte des utilisateurs dans le monde entier. Dans le même temps, le **Label Ecoprod a été attribué à 120 films, émissions et publicités** qui ont pris des engagements concrets et certifiés pour réduire l'impact environnemental de leur processus de production.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

L'impact carbone moyen d'un projet varie fortement selon le genre de production. **Les fictions cinématographiques ou télévisuelles affichent des émissions plus élevées que les autres genres.** Un long-métrage de cinéma émet 271 tCO₂e, une série de fiction émet quant à elle 106 tCO₂e.

En moyenne tout genre confondu, **le transport est le poste d'émission le plus important (27,5 %)**, suivi par les achats de biens (25 % - qui intègrent notamment les décors et les costumes), et l'alimentation (11%).

LES BONNES PRATIQUES DES PRODUCTIONS LABELLISÉES ECOPROD

Les productions certifiées Ecoprod établissent systématiquement un plan d'action. La gestion des déchets est une priorité, avec des mesures de réduction et de tri mises en place dans 82 % des cas. Les critères liés aux déplacements sont respectés par 81 % des productions labellisées, avec 71 % évitant les voyages en avion et 94 % faisant du covoiturage. En revanche, certaines pratiques restent plus complexes à appliquer. Parmi les productions tournant en milieu naturel, seulement la moitié répond aux exigences du label en matière de protection de la biodiversité.

Les chiffres et observations présentés dans ce rapport Carbon'Clap et Label Ecoprod 2024, nous permettent d'avoir des **ordres de grandeur sectoriels** et d'identifier des tendances dans la mise en place d'actions d'éco-production. "***L'évaluation est une étape essentielle pour comprendre, éclairer et réduire ensemble l'impact environnemental de l'audiovisuel, c'est tout l'objectif de ce rapport et de la mise à disposition de ces données***", Pervenche Beurier, Déléguée Générale d'Ecoprod.

[Télécharger le rapport Carbon'Clap et Label Ecoprod 2024](#)

[Télécharger les graphiques du rapport](#)

ECOPROD, L'ASSOCIATION DE RÉFÉRENCE DE L'ÉCO-PRODUCTION

Ecoprod est l'association de référence qui œuvre à la transition écologique des secteurs cinématographique et audiovisuel en fédérant plus de 400 structures adhérentes. Depuis 15 ans, elle agit concrètement en proposant de nombreuses ressources et outils gratuits comme le Carbon'Clap, [calculateur carbone](#) homologué par le CNC, des [fiches pratiques](#), des [études](#), des [guides](#), etc. Elle dispense également des formations à l'éco-production adaptées à différents profils et besoins.

Elle a créé le [Label Ecoprod](#) avec l'ADEME et Afnor Certification (120 productions labellisées). En avril 2024, Ecoprod a publié une [étude d'impact d'éco-production audiovisuelle](#) complété en mars 2025 par le [Rapport Carbon'Clap et Label Ecoprod 2024](#).

CONTACTS

Ecoprod • Pauline LANDAIS • Tél : 06 31 80 88 40 • paulinelandais@ecoprod.com